



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022 à 19 H 00

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Priscille GUILLET, Maire.

Présents Mme GUILLET Priscille, M PERRAY Manuel, M MAUDET Daniel, Mme TREGUER-FREULON Nadine, M BRAULT Olivier, Mme MONNET Annie, Mme HASQUIN Graziella, Mme JURET Marie-Laure, M GANNE Philippe, M BERTRAND Emmanuel, Mme DEPORTES Isabelle, M COTTO Bruno.

Absents :

Mme JURET Nolwen donne pouvoir à Mme JURET Marie-Laure
M LAMARRE Joël

Mme HASQUIN Graziella est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 25/11/2022
Date d'affichage : 22/11/2022
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 12



Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022
- Présentation du projet des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de Chalonnes-sur-Loire aux Ponts-de-Cé
- Présentation du projet d'aménagement stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- FINANCES décision modificative n°3
- MUNICIPALITE autorisation vente logements Maine-et-Loire Habitat
- MUNICIPALITE autorisation bureau d'études AUDDICE VAL DE LOIRE prospection particuliers (étude zones humides)
- FINANCES CCLLA attributions de compensation 2022
- QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du projet des Espaces Naturels Sensibles de Chalonnes-sur-Loire aux Ponts-de-Cé

Présentation d'un diaporama.

Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Pays-de-la-Loire souhaite proposer, avec le Département de Maine-et-Loire à l'ensemble des communes riveraines de la Loire et du Louet entre Chalonnes-sur-Loire et les Ponts-de-Cé, un plan de gestion ENS visant à mettre en place des actions de préservation des milieux naturels, de restauration et de gestion des milieux, d'éducation et de sensibilisation. Cet outil, à l'échelle de ce grand territoire, permet d'avoir une cohérence globale, des actions visibles et valorisables, une mutualisation des moyens techniques et financiers.

La proposition du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire :

o Organisation

Le CEN propose, en lien avec le Département de Maine-et-Loire et les communes concernées :

- D'élaborer (2023-2024) un plan de gestion unique couvrant l'Espace naturel sensible de la vallée de la Loire aval, intégrant les portions de territoire concernés par les documents de gestion échus ou en projet (vallée de la Loire sur les territoires des Communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire, Rochefort-sur-Loire, Béhuard, Denée, Chalonnes-sur-Loire, Saint-Jean-de-la-Croix, Les Ponts-de-Cé, Mûrs-Erigné, Mozé-sur-Louet). Ce territoire représente une surface d'environ 4 000 ha (Plan en annexe).
- De positionner le CEN dans un rôle de coordination et animation générale dans la mise en œuvre de plan de gestion (2024-2029) de ce tronçon de l'espace naturel sensible,
- De déployer une politique d'animation foncière dynamique visant à protéger et faciliter la gestion des sites naturels les plus remarquables du territoire et à permettre l'impulsion d'actions opérationnelles de gestion.

o Gouvernance

Il est proposé d'installer :

- Un comité restreint rassemblant le Conservatoire d'espaces naturels, les Communes partenaires, le Département de Maine-et-Loire.
- Un comité de pilotage élargi, rassemblant les acteurs et partenaires, usagers des sites : services de l'Etat, associations locales, LPO, CPIE, Chambre d'agriculture, CRPF etc.

o Formalisme et modèle économique proposé

Pour l'élaboration du document unique de gestion, puis l'animation du dispositif, et la mise en œuvre d'actions sous sa maîtrise d'ouvrage, le CEN des Pays de la Loire :

- Mobilisera un autofinancement, pouvant aller jusqu'à 4500 €/an,
- Sollicitera un financement directement auprès du Département de Maine-et-Loire, au taux d'aide en vigueur (80% pour élaboration du document de gestion et 60% pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan de gestion)
- Sollicitera le financement du solde auprès des Communes concernées et bénéficiant de ce plan de gestion et de ce dispositif de gestion de l'espace (quote-part de chaque Commune à déterminer).

o Barème financier proposé :

Il est proposé de prendre en compte la population de chaque commune afin de définir 3 seuils financiers :

- < 1000 hbts (2 communes) – participation de 1450 €
- Entre 1000 et 2500 hbts (3 communes) – participation de 2000 €
- > 2500 hbts (4 communes) – participation de 2600€

Communes	Population 2021	Proposition de barème : solidarité
Béhuard	131	1 450 €
Chalonnes-sur-Loire	6700	2 600.00 €
Mozé-sur-Louet	2 044	2 000.00 €
Mûrs-Erigné	5 743	2 600.00 €
Les Ponts-de-Cé	13 354	2 600.00 €
Rochefort-sur-Loire	2 400	2 000.00 €
Saint-Jean-de-la-Croix	235	1 450 €
Sainte-Gemmes-sur-Loire	3 649	2 600.00 €
Denée	1 411	2 000.00 €

Interventions :

- Mme DEPORTES Isabelle : quelle est la légitimité du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Pays-de-la-Loire ?

Réponse : c'est une association qui a un agrément comme association environnementale pour 10 ans.

Financement : Etat, collectivités, dons et mécénat.

Les collectivités n'ont pas à passer de marchés publics car le CEN est adjudicateur.

- Mme DEPORTES Isabelle : nous n'avons pas déjà un état des lieux de fait avec le PLU ?

Réponse : le CEN va partir de l'existant et du diagnostic socio-économique : nouveaux habitants, nouveaux sentiers de randonnées

- Mme DEPORTES Isabelle : quel est le temps de travail que cela implique pour le conseil municipal ? pour les élus ?
Réponse : il peut aussi y avoir la participation des habitants (ateliers spécifiques, réunions). Cela dépend de la disponibilité des élus.

- Mme DEPORTES Isabelle : quelles échéances ?

Réponse : 1) la commune décide d'y aller ou non, 2) une délibération de la commune, 3) une convention à signer.

- M PERRAY Manuel : problème du Louet qui s'ensable, plus de continuité.

Est-ce qu'il y a des actions prévues ?

Réponse : cela ne rentre pas forcément dans la politique des ENS mais le CEN peut aider pour trouver des leviers et des financements pour ce type de problème.

- Mme DEPORTES Isabelle : qu'est ce qui se passe après le plan de gestion ?

Réponse : il est possible de définir des priorités à financer par la commune.

Las actions sont chiffrées, la commune peut ensuite décider de les programmer ou non.

Il y a une sorte d'engagement moral à mettre des actions en place.

- M BRAULT Olivier : concrètement quelles actions ? Cela apporte quoi concrètement pour les habitants ?

Je n'ai rien compris.

Réponse : avec le droit de préemption, la commune a une veille sur ce qui se passe sur son territoire.

Exemples : à Rochefort-sur-Loire, il y a eu un accompagnement pour remettre une peupleraie en prairie pour des agriculteurs. Il y a eu aussi des restaurations de mares et de boires.

- M BRAULT Olivier : il faut laisser faire la loi de l'offre et de la demande.

Réponse : non car cela évite de gonfler les prix.

- M BRAULT Olivier : vous vous permettez d'intervenir dans le domaine privé.

Position du conseil municipal : pour à la majorité, un vote contre M BRAULT Olivier.

Présentation du projet d'aménagement stratégique du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)

Présentation d'un diaporama

- Mme DEPORTES Isabelle : est-ce que l'on pourra monter les maisons pour faire plus de logements ?

Réponse : cela pourra être vu lors du PLU. Le SCOT ne descend pas à l'échelle de la parcelle, ni du règlement d'urbanisme. Il fixe de grands objectifs pour un territoire.

DCM_2022-58 FINANCES décision modificative n°3

Des subventions d'investissement de la Région des Pays-de-la-Loire concernant le restaurant et le plan cavalier n'ont pas été imputées sur le bon compte. Il convient de prendre une décision modificative afin d'imputer ces subventions sur le compte adéquat.

Madame la Maire expose donc au Conseil Municipal une modification n°3 du budget 2022 comme suit :

Ajustement de crédits pour régularisation d'écrit

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1312 : Régions	0.00 €	41 822.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1328 : Autres	41 822.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	41 822.00 €	41 822.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	41 822.00 €	41 822.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative n°3 du budget communal 2022.

DCM_2022- MUNICIPALITE autorisation ventes logements Maine-et-Loire Habitat

DELIBERATION RETIREE

Par courrier en date du 11 octobre 2022, le Directeur Général de Maine-et-Loire Habitat a informé notre commune que 7 logements situés à DENEÉ pourraient être proposés à la vente à ses occupants, ou ascendants, descendants.

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de 15 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

- **D'AUTORISER** Maine-et-Loire Habitat à mettre en vente les 7 logements situés à DENEÉ,
 - 1) dans le cadre de la vente aux occupants,
 - 2) pour les biens vacants après libération du logement,
- **DE CHARGER** Maine-et-Loire Habitat d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

Interventions :

- Mme la Maire : vendre 7 logements cela fait beaucoup. Même après la vente, ils restent classés logements sociaux pendant 10 ans.

- Mme HASQUIN Graziella : si nous vendons 7 logements, à quel taux de logements sociaux sera la commune ?

- Mme la Maire : la commune n'est pas soumise à un taux. Sur le secteur, nous sommes la commune qui compte le plus de logements sociaux. Le souci en cas de vente, c'est de pouvoir reconstituer l'offre. Le problème du logement social est que la commune doit vendre un terrain à un prix très bas à celui du marché. Actuellement on tourne autour de 10 € / m².

La commune n'est pas obligée d'accepter la vente des maisons de Maine-et-Loire Habitat.

- M BRAULT Olivier : c'est quand même bien que des habitants puissent devenir propriétaires de leur logement.

- M COTTO Bruno : il ne va pas y avoir 7 achats.

- M GANNE Philippe : cela permettrait à des gens de devenir propriétaires.

- M DEPORTES Isabelle : quel est l'intérêt de devenir propriétaire ?

Réponse : c'est un capital plutôt que de payer un loyer.

Décision : la délibération est retirée dans l'attente de plus de précisions avec Maine-et-Loire Habitat.

La commune de DENEE a mandaté le bureau d'études AUDDICE VAL DE LOIRE pour la réalisation d'un atlas des zones humides et du maillage bocager.

Ces études nécessitent de se rendre sur l'ensemble du territoire de la commune pour faire des sondages pédologiques et des relevés floristiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'AUTORISER Monsieur MARTIN Kévin du bureau d'études AUDDICE VAL DE LOIRE à pénétrer sur des parcelles privées en vue de réaliser l'atlas des zones humides et du maillage bocager de la commune de DENEE.

Interventions :

- M BERTAND Emmanuel précise que le cabinet AUDDICE intervient pour réaliser une étude sur les zones humides de la commune. Des carottages vont être faits sur des terrains privés. Une réunion a été faite avec les agriculteurs pour leur expliquer la démarche.

- Mme DEPORTES Isabelle : c'est quoi une zone humide ?

Réponse :

Une définition de la zone humide :

« les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

(L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont souvent connues de longue date



Carte d'Etat major de 1820-1866



Carte actuelle

- M BERTRAND Emmanuel : il faudra être vigilant sur qui sera défini comme zones humides
L'atlas sera pré réalisé en février 2023.

Par délibération du 10 février 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance a voté les montants provisoires des attributions de compensations des communes dans l'attente :

- des coûts réels de construction des centres techniques des secteurs 1, 3 et 4 : cet ajustement sera réalisé finalement en 2023,
- des projets d'investissement de voirie revus par les nouvelles équipes municipales et communautaires pour la durée de ce mandat : certaines communes ont demandé un ajustement de leur AC,
- De discussions sur la clé de répartition du secteur 1 dont la modification a fait l'objet d'un accord dans le courant de l'année 2022.

Pour le service commun du secteur 5 dont la commission de gestion avait décidé de revoir à la baisse le montant de la dotation « matériels » du service commun, les attributions de compensation d'investissement des 4 communes ont été ajustées dès le mois de février. Les communes du secteur 5 ont en principe déjà délibéré sur le montant d'AC modifié.

Enfin, la commission de gestion du service commun du secteur 1 a proposé une nouvelle clé de répartition au sein de ce secteur qui vient modifier les attributions de compensation pour 2019 de la manière suivante :

COMMUNES	CLEF votée en 2019	TOTAL HEURES théoriques SC clef 2019 (21 agents)	Proposition 1 répartition 1ETP	TOTAL HEURES théoriques SC clef 2022 (22 agents)	PROPOSITION 1 DE CLEF DE REPARTITION 2022
CHAMPTOCE SUR LOIRE	21,78%	7350	64	7414	20,97%
ST GERMAIN DES PRES	8,23%	2777	1033	3810	10,78%
ST GEORGES SUR LOIRE	45,27%	15277	436	15714	44,45%
LA POSSONNIERE	24,72%	8342	73	8415	23,80%
TOTAL des heures affectées aux communes		33747	1607	35354	100,00%

communes	clé de répartition de la délibération DEL-2019-193 du 14/11/19	Nouvelle clé de répartition	AC de fonctionnement prélevé en 2022	AC d'investissement prélevée en 2022	Nouvelle AC de fonctionnement	Nouvelle AC investissement
Champtocé sur Loire	21,78	20,97	210 991	30 808	203 103	29 662
Saint Germain des Prés	8,23	10,78	79 527	11 641	104 408	15 248
Saint Georges sur Loire	45,27	44,45	438 548	64 034	430 515	62 874
La Possonnière	24,72	23,80	239 472	34 966	230 512	33 665
	100	100	968 538	141 449	968 538	141 449

Cette clé s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2022. Le montant prélevé est fondé sur le compte administratif 2021 et ne comporte pas les compléments validés par la commission de gestion notamment en matière de ressources humaines.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL VALIDE :

- les montants définitifs des attributions de compensation 2022 :

- négatif : AC négative (la commune verse à la CC) - positif : AC positive (la CC verse à la commune)	AC Fonctionnement définitive 2022	AC investissement définitive 2022
AUBIGNE SUR LAYON	26 713,00	- 8 000,00
BEAULIEU SUR LAYON	- 101 347,00	- 116 710,47
BELLEVIGNE EN LAYON	- 599 794,00	- 214 685,59
BLAISON-SAINT SULPICE	- 163 600,00	- 73 162,00
BRISSAC LOIRE AUBANCE	- 354 903,00	- 569 120,00
CHALONNES SUR LOIRE	- 231 029,00	- 290 574,31
CHAMPTOCE SUR LOIRE	315 822,00	- 64 661,86
CHAUDEFONDS /LAYON	- 132 478,00	- 49 751,69
DENEE	- 86 944,00	- 53 016,63
GARENNES SUR LOIRE	- 205 712,00	- 251 905,000
POSSONNIERE	- 174 405,00	- 73 644,86
MOZE SUR LOUET	- 72 815,00	- 83 234,08
ROCHEFORT SUR LOIRE	- 269 411,00	- 117 991,77
ST MELAINE SUR AUBANCE	78 714,00	- 250 205,93
ST GEORGES SUR LOIRE	- 103 564,00	- 154 099,08
ST GERMAIN DES PRES	- 64 427,00	- 35 248,20
ST JEAN DE LA CROIX	- 7 647,00	- 3 057,45
TERRANJOU	- 485 091,00	- 210 958,41
VAL DU LAYON	- 125 615,00	- 159 261,60

QUESTIONS DIVERSES

- le 3 décembre 2022 : fête des lumières
- le 7 janvier 2023 à 17h vœux à la salle polyvalente
- le 10 janvier 2023 réunion publique Plan local d'Urbanisme à la salle polyvalente
- le 5 février 2023 repas des aînés salle polyvalente

Les délibérations n°2022-58 à n°2022-60 sont approuvées par les membres du Conseil Municipal présents le 29 novembre 2022.



GUILLET Priscille 	PERRAY Manuel 
TREGUER-FREULON Nadine 	MAUDET Daniel 
MONNET Annie 	BRAULT Olivier 
GANNE Philippe 	JURET Marie-Laure 
HASQUIN Graziella 	COTTO Bruno 
DEPORTES Isabelle 	BERTRAND Emmanuel 
JURET Nolwen (pouvoir)	
LAMARRE Joël (absent)	

